

Anesthésie

Dr L. BLOM-PETERS, Chef de service

Chefs de service adjoints

Prof. V. BONHOMME
Dr C. BOURLET
Dr F. DELVOYE
Dr G-L. DULIERE
Dr J-M. LAMBERT
Dr P. VANMUNSTER

Médecins CHR

Dr A. BARBASON
Dr H. BERTOUIL
Dr M. BRAUN
Dr F. CHARLOT
Dr P. CORNET
Dr S. COSTALUNGA
Dr L. DABEE
Dr M-P. DAMAS
Dr S. DEGESVES
Dr C. DEGRAEVE
Dr G. DELCROIX
Dr P. DEPAUW
Dr G. DETHEUX
Dr C. DRESSE
Dr N. FRANQUET
Dr W. HENKES
Dr S. KALIN
Dr V. LLABRES
Dr P. LUCAS
Dr P. MALENGREUX
Dr H. MARECHAL
Dr A-F. MEULDERS
Dr S. NEPPER
Dr V. MORAY
Dr X. PALMA DURAN
Dr F. PITANCE
Dr L. RADOUX
Dr L. ROYER
Dr C. SOUGNE
Dr N. VANDAALLEN
Dr M. VERGNION
Dr M. WUILMART

Médecins CHU

Prof. V. BONHOMME
Dr A. DEFRESNE
Dr P-Y. DEWANDRE
Dr G. LAMBERT
Prof. F. DAMAS

Clinique de la douleur

Dr P. CORNET
Dr C. DRESSE
Dr L. RADOUX

Soins Intensifs

Prof. F. DAMAS
Dr G-L. DULIERE
Dr H. MARECHAL
Dr L. RADOUX

Urgences

Dr S. DEGESVES
Dr M. VERGNION

Secrétariat

Mme A. ANGIULLI
Tél : 04/321.60.07
Fax : 04/248.56.76

Liège, le 15 février 2017

CONCERNE : Votre future hospitalisation

Vous allez être prochainement opéré. Au vu de votre bon état de santé, le chirurgien vous a fourni un questionnaire d'anesthésie préopératoire.

Nous vous remercions de remplir consciencieusement ce questionnaire et de le fournir le matin de votre intervention à l'anesthésiste du service dans lequel vous serez hospitalisé.

Vous rencontrerez ainsi l'anesthésiste le matin même de votre intervention sans devoir aller au préalable en consultation.

Toutefois si vous le désirez, vous pouvez toujours prendre un rendez-vous en consultation d'anesthésie au 04/321.60.70.

Vous vous rendez à la consultation muni du questionnaire dûment rempli.

De même pour toute question, vous pouvez contacter le secrétariat d'anesthésie au 04/321.60.07 ou par mail à « angela.angiulli@chrcitadelle.be ». Si vous n'obtenez pas de réponse via notre secrétariat, vous pouvez en cas d'urgence contacter l'anesthésiste coordinateur au 04/321.62.31.

Le jour de votre intervention, nous vous demandons de venir parfaitement à jeun, c'est-à-dire ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer à partir de minuit.

Vous pouvez boire un **peu** d'eau jusqu'à 6h00 (en cas de prise de médicament par exemple).

Il est impératif que vous respectiez les règles du jeûne et que vous vous présentiez avec un questionnaire dûment rempli. Le non-respect d'une de ces consignes pourrait entraîner l'annulation de votre intervention.

Le service d'anesthésie